

## ASSOCIATIONS

# DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n°51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subventions.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence – Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> En numéraire (argent) En nature	<input checked="" type="checkbox"/> Première demande Renouvellement (ou poursuite)	Fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> Projet(s)/actions(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Annuelle ou ponctuelle Pluriannuelle.

A envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr>):

- Etat -Ministère** .....  
Direction (ex : départementale – ou régionale – de la cohésion sociale, etc).. ....
- Conseil régional** .....  
Direction /Service....
- Conseil départemental** .....  
Direction /Service.....
- Commune ou Intercommunalité** **Mairie de Pontault-Combault**  
Direction /Service.....
- Etablissement public**.....
- Autre (préciser)**.....



## 2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?  oui  non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément : attribué par en date du :

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?  oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : I I I I I I I I

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?  oui  non

## 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Aucune en 2020

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales :  oui  non Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

## 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	20
Nombre de volontaire : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	0
Dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents	70

## 5. Budget de l'association Année 2020

CHARGES		PRODUITS	
<b>60 Achats pour activités</b>	<b>3730€</b>	<b>74 Subventions d'exploitation</b>	<b>3650€</b>
Prestation association de reconstitution	1000€	Subvention de la commune (exploitation)	150€
Achats de matière et de fourniture	300€	Subvention exceptionnelle Ville (Projet M)	3000€
Achats de fourniture pour activités	1400€	Subvention exceptionnelle Dép. (Projet M)	500€
Documentation	300€		
Achats du matériel d'exposition (Projet M)	630€	<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>825€</b>
Achats du matériel d'exposition (Projet Ap)	100€	Adhésions simples (10€) x30	300€
		Adhésions « bienfaiteur » (50€) x7	350€
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>595€</b>	Dons	175€
Assurance (Crédit Mutuel)	95€		
Frais de colloque et de conférence (Projet M)	500€		
		<b>87 Contributions volontaires en nature</b>	<b>25600€</b>
<b>62 Autres services extérieurs</b>	<b>210€</b>	Personnels bénévoles (action ordinaire)	12000€
Frais bancaires (Crédit Mutuel)	60€	Personnels bénévoles (Projet M)	4000€
Hébergement application et site internet	150€	Personnels bénévoles (Projet Ap)	9600€
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>30€</b>		
Adhésion autres associations (CGPC)	30€		
<b>86 Emploi des contributions volontaires</b>	<b>25600€</b>		
Personnels bénévoles (action ordinaire)	12000€		
Personnels bénévoles (Projet M)	4000€		
Personnels bénévoles (Projet Ap)	9600€		
<b>Total des charges</b>	<b>30165€</b>	<b>Total des produits</b>	<b>30075€</b>
Solde créditeur (excédent)		Solde débiteur (déficit)	90€
<b>Total général</b>	<b>30165€</b>	<b>Total général</b>	<b>30165€</b>

Ne pas indiquer les centimes d'euros. « L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

Catégories d'établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération ; communauté urbaine. Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut quantitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription e, comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

## 6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6. Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville  non

### Intitulé :

Exposition sur le bicentenaire de la mort du Maréchal Lefebvre  
(Ancien maire de la commune de Combault et propriétaire du château aujourd'hui devenu Hôtel de ville)

### Objectifs :

Promouvoir et sensibiliser au patrimoine historique, matériel et immatériel de la commune de Pontault-Combault

### Description :

Dans la Salle Madame Sans-gêne : exposition d'une semaine divisée en plusieurs espaces :

- espace « découverte visuelle » sous forme de panneaux illustrés.
- espace « découverte matérielle » avec présentation d'artefacts (livres, objets, armes, documents, mannequins en uniforme...) et de dioramas (mises en situation à l'aide de figurines et de maquette).
- espace « cinématographique » avec un film de 7 minutes réalisé par l'association sur la vie du Maréchal Lefebvre.
- exposition vivante avec présence de personnes revêtues de costumes et de vêtements d'époque.
- espace « Rouffach » élaboré en partenariat avec l'archiviste de la commune de naissance du Maréchal.

Dans la salle de conférence du nouveau conservatoire Nina Simone : conférence menée par un historien spécialiste de cette période.

Dans l'espace public / Parc de l'Hôtel de ville : déambulation menée par des passionnés vêtus de costumes d'époque.

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non discrimination) nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Habitants de la commune de Pontault-Combault (temps-fort le weekend)

Elèves des établissements scolaires communaux (visites scolaires prévues en semaine)

Passionnés d'histoire résidant dans la région (conférence historique, objets et documents d'époque)

## 6. Projet – Objet de la demande (suite)

### Territoire :

Commune de Pontault-Combault

Centre-ville / Parc de l'Hôtel de ville

### Moyens matériels et humains (voir aussi les « CHARGES INDIRECTES REPARTIES » au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
Bénévoles participant activement à l'action/projet	70	0
Salarié dont en CDI dont en CDD dont emplois aidés <sup>1</sup>	0	0
Volontaires (services civiques...)	0	0

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui  non Si oui, combien (en ETP) :

Date ou période de réalisation : du 13/09/2020 au 20/09/2020

Montage le dimanche 13 septembre et démontage le dimanche 20 septembre

Ouverture effective du lundi 14 au samedi 19 septembre

### Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs quantitatifs :

- fréquentation scolaires en semaine
- fréquentation grand public le weekend

Indicateurs qualitatifs :

- Formulaire de satisfaction / retour des visiteurs

<sup>1</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

## 6. Budget du projet

Année 2020

CHARGES		PRODUITS	
<b>60 Achats pour activités</b>	<b>3330€</b>	<b>74 Subventions d'exploitation</b>	<b>3500€</b>
Prestation association de reconstitution	1000€	Subvention exceptionnelle de la ville	3000€
Achats de fournitures pour activités	1400€	Subvention exceptionnelle du département	500€
Documentation	300€		
Achats du matériel d'exposition	630€	<b>87 Contributions volontaires en nature</b>	<b>4000€</b>
		Personnels bénévoles	4000€
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>500€</b>		
Frais de colloque et de conférence	500€		
<b>86 Emploi des contributions volontaires</b>	<b>4000€</b>		
Personnels bénévoles	4000€		
<b>Total des charges</b>	<b>7830€</b>	<b>Total des produits</b>	<b>7500€</b>
<b>Total général</b>	<b>7830€</b>	<b>Total général</b>	<b>7500€</b>

La subvention sollicitée de 3000€, objet de la présente demande représente 40% du total des produits du projet  
 (montant sollicité/total du budget) x 100.

5 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

6 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

7 Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande

Je soussigné(e), **Monsieur X**

Représentant(e) légal(e) de l'association : **Association pour la protection du patrimoine de Pontault-Combault**

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures – celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci<sup>8</sup>.*

### Déclare

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>9</sup>, comptable, sociales et fiscales (déclaration et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproque conclue entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières – ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exerce en cours)<sup>10</sup>
  - inférieur ou égal à 500 000 €**
  - supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de **3000€** au titre de l'année ou exercice 2020.
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association  
=> Joindre un RIB

**Fait, le 27/02/2020 à Pontault-Combault**

Signature

<sup>8</sup> - « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour la mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 11984 du code civil ».

<sup>9</sup> - Changements de dirigeants, modifications des statuts, etc.

<sup>10</sup> - Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.



## 7 bis Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides de l'Etat

Si, et seulement si, l'association a déjà reçu au cours de trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subvention au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat ( de type : Décision Almunia », « Règlement des minimis », « Régime d'aide pris sur la base de RGEC »...) renseigner le tableau ci-dessous.

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/lesquelles la subvention a été attribuée	« Décision » européenne, « règlement » ou « régime d'aide », européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

***Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.***